

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2010

Etaient présents : **M. Jean-Marie MULLER, Maire, MM. Patrice PERRIN, Clément LOING, Mme Charlotte GAUDEL, M. Roger CLAUDEPIERRE Adjoints, M. Jacky FUNK, Mmes Catherine FAYOLLE, Chantal PERRIN, MM. Claude PIERREVELCIN, Laurent MATHIEU, Norbert DEMANGEAT, Denis PIERREVELCIN, Frédéric PIERREVELCIN, Conseillers Municipaux**

Etaient représentés : Monsieur René BRUN qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marie MULLER pour tout vote et décision, Monsieur Jean-Noël RAFFNER qui a donné pouvoir à Madame Chantal PERRIN pour tout vote et décision, Monsieur Christian DIDIERJEAN qui a donné pouvoir à Monsieur Roger CLAUDEPIERRE pour tout vote et décision.

Absents : Mesdames Joëlle BOHRHAUER et Tania MUSY.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Monsieur Frédéric PIERREVELCIN est désigné comme secrétaire de séance.

Il rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1) Approbation du compte-rendu CM 15 juin 2010 – secrétaire séance – procurations
- 2) **Chaufferie bois :** Plan de financement définitif des travaux de construction ; Approbation du contrat de fourniture de chaleur, y compris fixation éventuelle de frais de fermeture/réouverture de branchement ; Approvisionnement en bois.
- 3) **Affaires financières :** Décisions modificatives budget M14 et M49; Demandes de subventions diverses : voyage scolaire, comité d'animation, collège d'Orbey/UNSS, inondations Var, société d'histoire ; Remboursement factures d'eau – salon de coiffure
- 4) **Points divers :** Modification simplifiée du PLU ; Modification du plan des effectifs (suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine et création d'un poste d'adjoint Administratif 1^{ère} classe ; création d'un poste de « papy trafic ») ; Agrément d'un nouveau garde-chasse pour le lot n°2
- 5) Compte-rendu du Maire sur les domaines délégués
- 6) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 7) Communications diverses

Monsieur le Maire souhaite rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Souscription d'une ligne de trésorerie de 700 000 € pour le budget de la chaufferie bois. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- Modification du plan des effectifs : création d'un poste d'agent de maîtrise. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- Modification du régime indemnitaire. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 15 juin 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2) CHAUFFERIE BOIS

1. Plan de financement définitif des travaux de construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal qu'il convient d'approuver le plan de financement définitif des travaux de construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur, en fonction du coût arrêté à ce jour et des différentes notifications ou promesses de subventions obtenues.

Le coût des travaux et honoraires de maîtrise d'œuvre, y compris bureau de contrôle et frais d'études s'élève à 1 346 937,87 € HT, soit 1 610 937,69 € TTC. Le financement de cette opération sera assuré de la manière suivante :

• TVA :	263 999,82
• ADEME :	188 412,07
• Région Alsace :	251 216,09
• FEDER :	234 788,40
• Conseil Général :	75 863,00
• Autofinancement :	596 658,31

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 16 septembre 2010,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le plan de financement définitif des travaux de construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur, ci-dessus.

2. Approbation du contrat de fourniture de chaleur

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal le projet de contrat de fourniture de chaleur qui sera signé entre la régie de chauffage et les particuliers.

M. WEST, maître d'œuvre a signalé que les modalités de révision des prix, adoptées lors de la séance du conseil municipal du 5 mai 2010, ne sont pas tout à fait exactes. Il conviendra de rectifier cette délibération lors du prochain conseil municipal et d'adapter par la même occasion le contrat de fourniture de chaleur.

Les conseillers municipaux ne font pas de remarques complémentaires sur la proposition de contrat.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 16 septembre 2010,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,
Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE le projet de contrat de fourniture de chaleur, sauf la partie révision des prix qui sera modifiée lors de la prochaine séance du conseil municipal.
- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de fourniture de chaleur.

3. Approvisionnement en bois

Messieurs Clément LOING et Patrice PERRIN, adjoints, indiquent aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont participé ce jour à une réunion à la Communauté des Communes, concernant l'approvisionnement des chaufferies bois de la vallée par l'Âtre de la Vallée, par le biais de la plate-forme bois intercommunale. L'association a obtenu la confirmation des communes membres de la structure intercommunale qu'elles pouvaient fournir le volume de bois nécessaire à l'approvisionnement des chaufferies utilisant la plate-forme. Pour mémoire, les prix proposés, pour la fourniture de plaquettes de granulométrie 40x20x20 ou 50x30x30 à 35% d'humidité, par les deux fournisseurs locaux sont les suivants :

- Âtre de la Vallée : 94,8 € HT la tonne
- ONF énergie : 73,59 € HT la tonne

Monsieur LOING pense qu'il serait plus prudent pour la 1^{ère} année de fonctionnement de la chaufferie communale, de souscrire un contrat annuel avec l'Âtre de la Vallée pour la moitié du volume nécessaire, l'autre moitié serait fournie par ONF énergie. La consommation estimée de la chaufferie bois communale s'élève à 400 à 500 tonnes de plaquettes.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 16 septembre 2010,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Clément LOING, Adjoint,
Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DIT que l'approvisionnement en plaquettes de granulométrie 40x20x20 ou 50x30x30 à 35% d'humidité, de la chaufferie bois sera réalisé, pour la saison de chauffe 2010/2011 pour moitié auprès de l'Association l'Âtre de la Vallée au prix de 94,8 € HT la tonne et pour moitié auprès d'ONF énergie, au prix de 75,39 € HT la tonne.
- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats d'approvisionnement correspondants.

4. Souscription d'une ligne de trésorerie de 700 000 euros

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint aux finances, présente aux membres du Conseil Municipal un diaporama faisant le point sur les dépenses engagées et les recettes, notamment les subventions, qui seront perçues par la régie. La majorité des recettes ne sera versée qu'au début de l'année 2011, c'est pourquoi il convient de souscrire une ligne de trésorerie à hauteur de 700 000 € qui servira à honorer les dépenses dans l'attente du versement des subventions.

Différentes agences bancaires ont été sollicitées et proposent les offres suivantes :

Ligne de trésorerie de 700 000 €					
Propositions					
	Taux	Taux au 16/09/2010	Frais	Conditions	Coût pour 6 mois
Banque Populaire	Euribor 3 mois + 0,4 %	1,28%	750	sans	5 226,50
Caisse d'Epargne	Eonia + 0,89 %	1,31%	700	Accord comité de crédit	5 285,00
Dexia	Eonia + 1,01 %	1,42%	870	sans	5 850,50
Crédit Agricole	Euribor 3 mois + 0,7 %	1,60%	0	Accord comité d'engagement	5 600,00
Crédit mutuel	T4M + 0,6 %	1,02%	700		4 270,00

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 16 septembre 2010,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de souscrire une ligne de trésorerie de 700 000 € auprès du Crédit Mutuel, qui propose un taux T4M + 0,6%, avec frais d'agence de 700€.
- AUTORISE M. le Maire à souscrire cette offre de financement auprès du Crédit Mutuel.

3) AFFAIRES FINANCIERES

1. Décision modificative n°3 du Budget Communal (M14)

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative du budget communal, afin d'ajuster les dépenses et les recettes, selon les évolutions constatées à ce jour.

Cette décision modificative intègre notamment la rectification de la Délibération modificative n°2 votée le 15 juin 2010.

Le détail des modifications budgétaires est présenté ci-dessous :

Recettes d'investissement		BP+DM	DM3	TOTAL
021	Virement de la section de fonctionnement	444 819,00	30 000,00	474 819,00
1321	Subvention Etat	44 500,00	500,00	45 000,00

Dépenses de fonctionnement		BP+DM	DM3	TOTAL
023	Virement à la section d'investissement	444 819,00	30 000,00	474 819,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 000,00	- 1 000,00	24 000,00
61522	Entretien et réparation bâtiments	14 000,00	- 1 000,00	13 000,00
61523	Entretien voies et réseaux	61 000,00	- 1 000,00	60 000,00
61524	Entretien bois et forêts	55 000,00	- 4 500,00	50 500,00
6411	Personnel titulaire	367 000,00	- 5 200,00	361 800,00
6413	Personnel non titulaire	46 500,00	- 44 000,00	2 500,00
64131	Personnel non titulaire	16 000,00	55 000,00	71 000,00
6531	Indemnité des élus	67 000,00	- 1 000,00	66 000,00
6574	Subventions versées	79 000,00	2 700,00	81 700,00

Recettes de fonctionnement		BP+DM	DM3	TOTAL
7412	Dotation d'aménagement	86 000,00	- 86 000,00	0
74121	Dotation de solidarité rurale	0	86 000,00	86 000,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 23 mars 2010 (vote du budget) et du 5 mai 2010 (décision modificative n°1) et du 15 juin 2010 (décision modificative n°2);

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

Décision modificative n°1 du Budget « Eau » (M49)

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative du budget de l'eau, afin d'ajuster les dépenses et les recettes, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications est présenté ci-dessous :

Recettes de fonctionnement		BP	DM1	TOTAL
70128	Taxes sur les consommations d'eau	21 800,00	-21 800,00	0
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0	21 800,00	21 800,00

Dépenses d'investissement		BP	DM1	TOTAL
2156	Matériel d'exploitation	0	8 500,00	8 500,00
2315	Installations, matériel et outillages techniques	111 704,00	-8 500,00	103 204,00

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

3. Décision modificative n°2 du Budget de la Régie de Chauffage

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient d'adopter une délibération modificative du budget de la régie de chauffage, afin d'ajuster les dépenses et les recettes, selon les évolutions constatées à ce jour.

Le détail des modifications est présenté ci-dessous :

Recettes d'investissement		BP+DM	DM2	TOTAL
1311	Subvention ADEME	120 424,00	67 988,00	188 412,00
1312	Subvention Région	240 849,00	10 367,00	251 216,00
1313	Subvention Département	104 000,00	- 28 137,00	75 863,00
1317	Subvention FEDER	227 739,00	7 049,00	234 788,00
16813	Particuliers	70 312,00	- 70 312,00	0
1318	Autres	0	46 660,00	46 660,00

Dépenses d'investissement		BP+DM	DM2	TOTAL
2313	Constructions	1 313 323,00	33 615,00	1 346 938,00

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 16 septembre 2010,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 mai 2010 (vote du budget) et du 15 juin 2010 (décision modificative n°1) ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADOPTE les modifications budgétaires proposées ci-dessus.

4. Demandes de subventions

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint chargé des Finances, fait état d'une série de demandes de subventions qu'il convient d'examiner.

- Demande d'aide pour un voyage scolaire de 7 jours, en Finlande, au mois de décembre prochain, pour une élève fréquentant le lycée de Ribeauvillé et domiciliée à Lapoutroie : DUSAUCY Julia. Traditionnellement, le conseil municipal alloue une subvention de 11,25 Euros par jour pour des voyages scolaires, soit 78,75 Euros.
- Le Collège d'Orbey sollicite la Commune pour l'octroi d'une subvention pour la prise en charge partielle des frais de participation d'élèves originaires de la Commune, aux championnats de France UNSS dans les catégories « ski nordique », « VTT », « triathlon » et « cross country » ; le montant demandé s'élève à 286,16€ pour 4 élèves ayant participé aux championnats UNSS, pour la saison 2009-2010 ;
- Le Comité d'animation qui a organisé la fête de la musique présente un déficit de 601,94 € pour l'édition 2010
- La Société d'histoire du Canton organise à Orbey un colloque sur le patois welche et sollicite chaque commune du Canton à hauteur de 200 €
- La Classe 59-60 a organisé le bal du 14 juillet et demande une subvention de 480 €, au lieu de 450 € prévus au budget, du fait d'une augmentation des droits à verser à la SACEM
- Appel à la solidarité pour les Communes du Var victimes d'une inondation au mois de juin 2010. Proposition de verser la somme de 1000 Euros.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Sur proposition de M. le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés, MM. Laurent MATHIEU, Norbert DEMANGEAT et Roger CLAUDEPIERRE ne participant pas au vote,

- DECIDE d'octroyer les subventions suivantes :
 - Pour le voyage scolaire d'1 semaine en Finlande de Mme Julia DUSAUCY : 11,25€ par jour soit pour 7 jours, 78,75 €
 - Au Collège d'Orbey pour la participation de 4 élèves aux championnats UNSS, pour la saison 2009-2010, la somme de 286,16€ ;
 - Au Comité d'animation, pour combler le déficit de l'organisation de la fête de la musique, la somme de 601,94 € pour l'édition 2010
 - A la Société d'histoire du Canton qui organise à Orbey un colloque sur le patois welche, la somme de 200 €
 - A la Classe 59-60 qui a organisé le bal du 14 juillet, la somme de 480 € ;
 - Aux Communes du Var victimes d'une inondation au mois de juin 2010, la somme de 1000 Euros qui sera versée sur le compte ouvert par l'association des maires du Var
- CHARGE M. le Maire d'indiquer au principal du Collège d'Orbey qu'une subvention ne sera octroyée que si la demande a été fait préalablement, et non postérieurement comme c'est le cas à l'heure actuelle.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2010.

5. Remboursement de factures d'eau indument payées par le salon de coiffure

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE, adjoint au Maire, indique aux membres du conseil municipal que la Commune a été contactée par la gérante du salon de coiffure qui s'est étonnée du montant de ses factures ; après vérifications, il s'avère que son compteur n'était pas relevé correctement. Ainsi, depuis juillet 2007, elle payait la consommation de l'arrosage automatique réalisé par la Commune :

- ❖ 2^{ème} semestre 2007 : 202 m3, soit 578,35
- ❖ 2^{ème} semestre 2008 : 239 m3, soit 649,52 €
- ❖ 1^{er} semestre 2009 : 115 m3, soit 320,78 €
- ❖ Total : 1548,65 €

Moyenne des derniers semestres « normaux » : consommation de 64 m3, soit 175,24€ par semestre.

Monsieur Roger CLAUDEPIERRE propose de lui rembourser la somme suivante : 1548,65-525,72 (175,24x3) = 1022,93€, arrondi à 1023 Euros.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, M. Roger CLAUDEPIERRE, Adjoint au Maire chargé des Finances,

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de rembourser au Salon de Coiffure JS de Lapoutroie la somme de 1023 Euros, suite au paiement de consommations indues lors des exercices 2007, 2008 et 2009.

4) POINTS DIVERS

1. Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER, indique aux membres du conseil municipal qu'une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) peut être utilisée, conformément au Code de l'Urbanisme, dans différents cas et notamment pour « *Diminuer les obligations de recul des constructions par rapport aux limites de leur terrain d'assiette ou par rapport aux autres constructions situées sur le même terrain.* »

Dans le but de faciliter la construction de certains terrains, qui en raison de leur petite taille et des obligations de recul imposées dans le règlement du PLU, ne sont actuellement pas constructibles ou difficilement, il est proposé de modifier le règlement comme suit :

- Article U7 – Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives :
 1. rajouter un paragraphe autorisant la construction sur limites pour les terrains situés en zone UA. Ce paragraphe serait rédigé ainsi :

7.0. Dans le secteur Ua, aucune distance de recul par rapport aux limites séparatives n'est imposée, sur une profondeur maximum de 15 mètres.
 2. Rajouter avant le paragraphe 7.1, un titre intitulé : *Dans les autres secteurs, et au-delà des 15 mètres dans le secteur Ua :*
 3. Supprimer l'article 7.4

- Article U8 – Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété : *supprimer la phrase et indiquer « Néant ».*

La modification simplifiée est adoptée par le conseil municipal après que le projet de modification et l'exposé de ses motifs ont été portés à la connaissance du public, en vue de lui permettre de formuler ses observations, pendant un délai d'un mois.

Le projet et l'exposé des motifs ont été mis à disposition du public à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du 16 août au 16 septembre inclus. Aucune observation n'a été consignée au registre.

Vu le dossier mis à disposition du public,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Marie MULLER, Maire

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification simplifiée du PLU consistant à diminuer les obligations de recul des constructions par rapport aux limites de leur terrain d'assiette ou par rapport aux autres constructions situées sur le même terrain, en zone UA, conformément aux indications ci-dessus.

2. Modification du plan des effectifs – suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine et création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que Madame Christel NOEL qui travaille à la bibliothèque, occupe un poste d'adjoint du patrimoine, cependant, elle exerce également un certain nombre de missions qui relèvent du domaine administratif. C'est pourquoi, il est proposé de transformer le poste d'adjoint du patrimoine par un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} octobre 2010 et toujours à temps complet.

Avis favorable du comité technique paritaire, en date du 17 mai 2010 (n°S2010.25) et de la Commission administrative paritaire en date du 1^{er} juin 2010.

Le Conseil Municipal,

Vu les avis favorables du comité technique paritaire et de la commission administrative paritaire,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la modification du plan des effectifs par la suppression du poste d'adjoint du patrimoine et la création d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet, à compter du 1^{er} octobre 2010.

3. Modification du plan des effectifs – création d'un poste de « papy trafic »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que Monsieur Jean-Paul WERTH est à la retraite depuis la fin du mois de juin. Il a toutefois proposé d'assurer certains services pour la Commune et notamment la sécurisation de la traversée des enfants au carrefour de la mairie, aux heures de sorties d'école.

Afin qu'il soit couvert pour cette activité, M. le Maire propose de créer un poste de « papy trafic », à raison d'1 heure par jour, soit 4 heures par semaine, durant l'année scolaire. La rémunération proposée serait basée sur les indices suivants : IB 297/IM 292.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la création d'un poste de « papy trafic » à temps non complet, à compter du 1^{er} septembre 2010, à raison d'1 heure par jour, soit 4 heures par semaine, durant l'année scolaire, sur la base des indices IB 297/IM 292.

4. Modification du plan des effectifs – création d'un poste d'agent de maîtrise

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'il propose la création d'un poste d'agent de maîtrise, dont la fonction sera celle de responsable technique chargé d'exécuter des nouvelles missions ou des tâches qui étaient partiellement réalisées jusqu'à présent, et ce à compter du 15 octobre. Cette création de poste est justifiée par plusieurs facteurs, dans un souci de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences :

- Des départs en retraite au sein de l'équipe technique, en 2010, 2011 et ultérieurement 2014
- Le renforcement de l'équipe opérationnelle par deux éléments depuis le 1^{er} septembre 2010 : un apprenti pour une durée de 2 ans et un contrat « ex CAE » pour une durée d'un an,
- La concrétisation de la séparation actuelle de l'équipe en deux équipes distinctes « travaux » et « entretien », nécessitant cependant une gestion commune par une seule et même personne. Les essais de fonctionnement sur ce modèle ayant échoué pour le moment, dans la configuration actuelle de l'équipe,
- L'évolution des fonctions techniques qui requièrent un travail de bureau et de gestion de plus en plus important,
- La volonté des élus de développer des missions au sein de l'équipe telles que la réalisation d'études de faisabilité en interne, la rédaction de pièces administratives et techniques des marchés publics... qui sont à l'heure actuelle externalisées.

Monsieur le Maire indique qu'il a informé l'équipe technique de cette proposition de création de poste la veille de cette réunion, soit le 15 septembre.

Intervention de Monsieur Norbert DEMANGEAT qui se fait le porte-parole de Monsieur Jean-Marc DEMANGEAT, agent communal et parle en son nom. M. Jean-Marc DEMANGEAT n'est pas contre la création de ce poste mais il regrette la manière dont il a appris la nouvelle et déplore un manque de concertation. Il estime avoir été mis devant le fait accompli. Il rappelle qu'il a travaillé dans des conditions difficiles pendant 35 ans, et a attendu la construction du nouvel atelier communal, et par conséquent des conditions plus favorables, depuis de nombreuses années.

Monsieur le Maire précise que M. Jean-Marc DEMANGEAT a globalement donné satisfaction dans son travail, il conservera d'ailleurs en grande partie les mêmes fonctions, « chef de l'équipe travaux » avec cependant un supérieur hiérarchique qui exercera lui d'autres fonctions, telles que celles décrites plus haut.

M. Patrice PERRIN précise que cette proposition de création de poste résulte d'une longue réflexion engagée au sein de l'équipe des adjoints, sur l'évolution à court et long terme des effectifs communaux en général et de l'équipe technique en particulier.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet, à compter du 15 octobre 2010, exerçant les fonctions de responsable technique.

5. Modification du régime indemnitaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le personnel communal bénéficie d'un régime indemnitaire constitué de l'IEMP (Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture) et de l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) instauré par délibération du conseil municipal du 16 février 2004 et modifié partiellement à plusieurs reprises (1^{er} février 2005, 29 septembre 2005, 10 mai 2006 et 6 mars 2007).

Pour mémoire, le conseil municipal fixe les coefficients maximum des indemnités et c'est le Maire qui est chargé de procéder aux attributions individuelles, en fonction de critères déterminés par les délibérations.

Il est proposé de modifier le régime indemnitaire du grade d'agent de maîtrise, en modifiant les coefficients maximum comme suit :

Pour l'IEMP :

Filière technique Agent de maîtrise	3
---	----------

Pour l'IAT :

Filière technique Agent de maîtrise	8
---	----------

Par ailleurs, il convient de supprimer le régime indemnitaire de l'adjoint du patrimoine, suite à la suppression du poste ce même jour.

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de modifier le tableau des coefficients multiplicateurs de l'IEMP et de l'IAT, tel que précisé ci-dessus.

6. Agrément d'un nouveau garde-chasse – lot n°2

Monsieur le Maire, Jean-Marie MULLER fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association de chasse « Les Grands Hardes » locataire du lot de chasse n°2, pour l'obtention de l'agrément d'un nouveau garde-chasse M. Guy HIRTZ, demeurant 19 rue du Frêne à COLMAR (68000), en remplacement de M. MILLION Jean-Bernard, démissionnaire.

La fédération des chasseurs a émis un avis favorable en date du 20 août 2010.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- ACCEPTE l'agrément de M Guy HIRTZ, demeurant 19 rue du Frêne à COLMAR (68000) en qualité de garde-chasse du lot n°2, sous réserve de la production par le demandeur de tous les justificatifs exigés par la réglementation en vigueur.

5) COMPTE RENDU DU MAIRE SUR LES DOMAINES DELEGUES

Les dispositions de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales imposent au maire de rendre compte au conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22.

- **Déclarations d'intention d'aliéner** réceptionnées en mairie depuis le dernier conseil municipal : le droit de préemption urbain n'a été exercé pour aucun dossier (4 dossiers enregistrés).
- **Souscription d'un emprunt** : un emprunt de 550 000 € a été souscrit auprès de la Caisse d'Épargne, le 22 juin 2010, au taux de 372% à échéances constantes et trimestrielles, sur une durée de 25 ans.

6) RAPPORT DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS et DES DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

Les comptes-rendus sont faits par les responsables des commissions et diffusés par l'intermédiaire de la mairie, après visa de M. le Maire, aux membres des commissions et à l'ensemble du conseil municipal.

Aucune commission ne s'est réunie depuis le 15 juin 2010.

7) COMMUNICATIONS DIVERSES

Lotissement de la Filature

La vente de terrains nus n'a pour l'instant donné aucun résultat. Un nouvel article sera publié dans le bulletin communal du mois de septembre.

CAP petite enfance

M. le Maire informe les conseillers municipaux que Jessica MARBACH qui a effectué un apprentissage à l'école maternelle de 2008 à 2010, a réussi avec succès son CAP petite enfance.

Atelier communal

Les travaux de l'atelier sont en voie de finition. L'inauguration est prévue le samedi 16 octobre à 11 heures et sera suivie l'après-midi, d'une journée « portes ouvertes ».

Chaufferie bois

Les travaux de pose des réseaux sont terminés. Le bâtiment est en cours de finition et devrait être achevé au courant du mois d'octobre. Une inauguration sera programmée au printemps 2011.

Banque alimentaire

Charlotte GAUDEL informe les conseillers municipaux que la banque alimentaire se déroulera le samedi 27 novembre. Elle sollicite les conseillers pour organiser les permanences.

Calendrier :

- La prochaine séance du conseil municipal est fixée le mercredi 3 novembre à 20 heures.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 30.

Rappel des points inscrits à l'ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu CM 15 juin 2010 – secrétaire séance – procurations
- 2) **Chaufferie bois** : Plan de financement définitif des travaux de construction ; Approbation du contrat de fourniture de chaleur, y compris fixation éventuelle de frais de fermeture/réouverture de branchement ; Approvisionnement en bois.
- 3) **Affaires financières** : Décisions modificatives budget M14 et M49; Demandes de subventions diverses : voyage scolaire, comité d'animation, collège d'Orbey/UNSS, inondations Var, société d'histoire ; Remboursement factures d'eau – salon de coiffure
- 4) **Points divers** : Modification simplifiée du PLU ; Modification du plan des effectifs (suppression d'un poste d'adjoint du patrimoine et création d'un poste d'adjoint Administratif 1^{ère} classe ; création d'un poste de « papy trafic ») ; Agrément d'un nouveau garde-chasse pour le lot n°2
- 5) Compte-rendu du Maire sur les domaines délégués
- 6) Rapport des présidents de commissions et délégués de la CCVK
- 7) Communications diverses

Rappel des points rajoutés à l'ordre du jour en début de séance :

- Souscription d'une ligne de trésorerie de 700 000 € pour le budget de la chaufferie bois. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- Modification du plan des effectifs : création d'un poste d'agent de maîtrise. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.
- Modification du régime indemnitaire. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents ou représentés

Liste des membres du conseil municipal				
Approbation de la séance du 16 septembre 2010				
Nom	Prénom	Qualité	Signature	Procuration
MULLER	Jean-Marie	Maire		
PERRIN	Patrice	Adjoint		
LOING	Clément	Adjoint		
DIDIERJEAN	Christian	Adjoint	Représenté par Roger CLAUDEPIERRE	
GAUDEL	Charlotte	Adjoint		
CLAUDEPIERRE	Roger	Adjoint		
RAFFNER	Jean-Noël	Conseiller municipal	Représenté par Chantal PERRIN	
BOHRHAUER	Joëlle	Conseiller municipal	Absente	
FUNK	Jacky	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Claude	Conseiller municipal		
PERRIN	Chantal	Conseiller municipal		
MUSY	Tania	Conseiller municipal	Absente	
FAYOLLE	Catherine	Conseiller municipal		
MATHIEU	Laurent	Conseiller municipal		
BRUN	René	Conseiller municipal	Représenté par Jean- Marie MULLER	
DEMANGEAT	Norbert	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Denis	Conseiller municipal		
PIERREVELCIN	Frédéric	Conseiller municipal		